Nations Unies S/2002/951



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 août 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 22 août 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1425 (2002), adoptée par le Conseil de sécurité le 22 juillet 2002 concernant la Somalie. Au paragraphe 3 de cette résolution, le Conseil m'a demandé de constituer, dans un délai d'un mois, à compter de son adoption, un groupe d'experts composé de trois membres qui serait installé à Nairobi pour une période de six mois. Il serait chargé de produire des informations indépendantes sur les violations de l'embargo sur les armes en Somalie et de formuler des recommandations sur les initiatives et mesures pratiques qui pourraient être prises pour le faire respecter.

Je vous informe donc que, après consultation avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, j'ai nommé les experts suivants :

M. Ernst Jan Hogendoorn (Pays-Bas)

M. Mohamed Abdoulaye M'Backé (Sénégal)

M. Brynjulf Mugaas (Norvège)

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

02-53643 (F) 260802 260802